

Vos questions / nos réponses

Forcer un ami à arrêter le cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 30/12/2010 14:52

J'ai un ami de 20 ans qui fume du cannabis depuis 6 ans et se met dans des histoires pas possibles.

Avec notre groupe d'amis, on a suivi sa "déchéance" pendant ces 6 ans, allant de pire en pire. Sa consommation (allant de 5 à 10 joints par jour) lui enlève toute motivation et toute ambition dans sa vie. Après le lycée, il a fait des sauts de fac en fac pendant environ 2 mois après quoi il a arrêté par manque d'intérêt, décidant de travailler. Mais il s'est fait renvoyer de tous ses jobs, il ne cherche aujourd'hui même plus de travail, son père l'a viré de chez lui, il est parti depuis 1 semaine de chez sa mère, il a même dormi dehors il y a quelques jours. Je ne le vois pas régulièrement comme mes études m'ont éloignées mais quand je le revois, c'est toujours des histoires dingues que j'apprends : il se met dans des embrouilles d'argent, a vidé le compte en banque de sa mère, revient avec des cocards... Ses parents sont conscients qu'il va mal mais n'agissent pas pour l'aider et lui-même semble se satisfaire de cette situation : il ne VEUT PAS arrêter. Dormir dehors lui est égal, il ne se rend pas compte de ce qui lui arrive.

Peut-on le forcer à se faire suivre, à recevoir de l'aide par votre centre? Parce que là, à l'allure où ca va il deviendra SDF dans moins d'un mois...

Mise en ligne le 31/12/2010

Bonjour,

Drogues info service n'est pas un centre de soins qui accueille des patients toxicomanes, mais un service d'aide par téléphone et internet uniquement. Il existe bien évidemment de tels centres dans toute la France, mais seules les personnes volontaires y sont accueillies. Autrement dit, vous ne pouvez forcer votre ami à s'y faire prendre en charge.

La seule possibilité pour forcer une personne à se soigner repose sur une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), lorsqu'elle représente un danger pour elle-même ou pour autrui, ou que son état nécessite des soins d'urgence. Cette demande doit être accompagnée de certificats médicaux attestant que l'état du patient nécessite effectivement une hospitalisation.

Cela ne semble pas être le cas de votre ami, même si sa situation est préoccupante. Ses parents semblent être également en difficulté et, même si le mettre à la porte n'est pas la solution idéale, ils agissent comme ils le peuvent. Peut-être pourriez-vous les contacter pour en discuter avec eux et, pourquoi pas, leur proposer de se faire aider par un centre de "consultation cannabis", qui accueille les jeunes usagers et leurs proches pour faire le point sur la situation, être soutenus et conseillés. Vous aussi pouvez vous y rendre pour vous informer et en parler.

Il est naturel que vous soyez alarmée par la situation de votre ami. Cependant, sa "déchéance" n'est pas inéluctable, même si elle dure depuis un certain temps. En effet, le fait de se retrouver dehors, passés les premiers moments où il dit que ça lui est égal, va peut-être lui ouvrir les yeux et le faire réagir. C'est aussi ce que vous pouvez essayer de faire pour l'aider : lui parler de sa situation, pointer les difficultés qu'elle comporte, l'alerter sur son futur... Ca vous paraîtra peut-être peu, mais sachez que cela peut lui être d'une aide précieuse.

Nous vous souhaitons malgré tout de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Le Lac d'Argent OPPELIA THYLAC

64 chemin des Fins Nord
74000 ANNECY

Tél : 04 50 67 96 51

Site web : urlr.me/JMGdh

Secrétariat : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 16h à 18h45

Accueil du public : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le jeudi de 16h à 18h45

Consultat° jeunes consommateurs : La CJC a lieu à la Maison des Adolescents d'Annecy - Au Cinq - (sur CRAN GEVRIER) le lundi de 13h30 à 18h et mercredi de 9h à 12h - prise de rendez-vous au 04 56 49 73 55 - (4 autres CJC sur la région sont assurées sur le département 04 50 67 96 51)

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Les drogues, vous et vos amis](#)
- [L'hospitalisation à la demande d'un tiers](#)